

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/313

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 29 juin 2020

OBJET :

**RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DES
SERVICES
PÉRICOLAIRES :
RÉACTUALISATION**

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Monsieur Gildas PONTOIZEAU, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Virginie VIEVILLE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Séverine LÉTOILE pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusé(s) : Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SUEUR-PARENT

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 06 juillet 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Considérant que, dans un souci d'amélioration de la qualité de service, il est nécessaire de réactualiser le règlement intérieur des services périscolaires ;

Considérant qu'il est nécessaire de rendre plus lisibles certaines dispositions ;

Considérant que des modifications ont été apportées notamment aux délais de réservation et de facturation des services proposés ;

Considérant qu'il y a lieu de rappeler les règles de bonne conduite des utilisateurs des services périscolaires ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

- **ADOpte** le présent règlement ci-annexé.
- **DIT** que ce dit règlement prendra effet au 1^{er} septembre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#